



**PROJET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE A HUIS CLOS LE 3 AOÛT 2020 À 19H30,
À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN.**

Considérant les circonstances exceptionnelles entourant la crise sanitaire du Coronavirus et afin d'assurer la protection de tous, la présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal d'Ormstown, se tient **A HUIS CLOS le 3 août 2020 à 19h30**, à l'Hôtel de Ville d'Ormstown, ce procès-verbal de ladite séance étant affiché sur le site internet de la municipalité d'Ormstown au www.ormstown.ca.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;

Présences :

Ken Dolphin
Stephen Ovans
Jacques Guilbault
Thomas Vandor
Michelle Greig

Absence :

Chantal Laroche

Formant quorum sous la présidence du maire Jacques Lapierre, le directeur général, Monsieur Georges Lazurka est également présent, ce dernier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme prévu, il est 19h30 et le maire Jacques Lapierre déclare la séance du conseil ouverte, cette dernière se tenant exceptionnellement à huis clos et par vidéoconférence, vu la crise sanitaire toujours actuelle.

20-08-217 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Michelle Greig,
appuyé par Thomas Vandor,
il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le varia ouvert :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1 AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020
- 1.3 Affaires relatives aux procès-verbaux
 - 1.3.1 Suivi du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020
- 1.4 Période de questions
- 1.5 Rapport des inspecteurs
- 1.6 CRSBP- Addenda à la convention.
- 1.7 Adoption du projet de Règlement # 23.9-2020 (lotissement)
- 1.8 Adoption projet de Règlement # 25.36-2020 (zonage)

2 GESTION FINANCIÈRE

- 2.1 Paiement des comptes à payer au 31 juillet 2020.
 - 2.1.1 INFO Avantages sociaux au 31 juillet 2020.
- 2.2 Jasper J. Lamb Enr. – Réparation (soudure) de la tour d'eau.
- 2.3 D.R. Ness (factures # 19047 et 19104- Achats de ponceaux (ch. De la Riv. Châteauguay et 3^e Rang).
- 2.4 Sylvio Galipeau inc. (factures 78175 et 78246) Achats de 0-3/4.
- 2.5 Shellex- Surveillance de chantier, route 201.
- 2.6 Remboursement d'une somme payée d'avance (Pavage Vallée des Outardes).
- 2.7 Ali Excavation inc.- Décompte # 6.
- 2.8 Décor Infini- Approbation d'une offre de services et versement d'un dépôt de 35%.
- 2.9 Groupe ABS inc.- Offre de services (conduite d'eau, rue Bridge)
- 2.10 MTQ (PAERRL) Reddition de compte pour l'exercice financier 2019
- 2.11 Réclamation PIQM- Travaux d'aqueduc et d'égout, route 201.

3 GESTION DU PERSONNEL

- 3.1 Ajustement de salaire et permanence
- 3.2 Rapport du Comité déneigement- Embauche d'un chef d'équipe et d'un employé additionnel à la voirie.

4 GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS

5 GESTION DES IMMEUBLES

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 TRANSPORT ROUTIER

7.1 Soumissions-Émondage d'arbres, route 138-A.

8 HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Nordikeau- Offre de service pour étalonnage (poste de pompage, eaux usées).

8.2 Collecte de recyclage – changement de journée.

9 URBANISME ET ZONAGE

10 LOISIRS ET CULTURE

10.1 MADA-Désignation d'un élu responsable.

10.2 MADA-Délégation de mandat à un comité de pilotage.

10.3 MADA-Délégation de mandat à un responsable administratif.

11 VARIA CORRESPONDANCE

20-08-218 Adoption procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020

Sur la proposition de Ken Dolphin,
Appuyé par Jacques Guilbault,
il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020 tel que présenté,
tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisque la séance est tenue à huis clos, le conseil municipal autorise l'affichage du projet de procès-verbal de la séance du 3 août 2020 sur le site internet de la Municipalité afin que les citoyens en soient informés et puissent, s'ils le désirent, transmettre leurs commentaires ou questions sur les sujets présentés.

20-08-219 CRSBP- Addendum à la convention

ATTENDU la convention intervenue et signée entre la Municipalité et le CRSBP depuis le 7 juillet 1995;

ATTENDU QUE le CRSBP désire ajouter le service de paiement à distance pour les frais divers rattachés à l'utilisation de la bibliothèque par ses usagers, à la condition que les frais de transaction soient de 5\$ et plus;

ATTENDU QUE le CRSBP juge nécessaire de modifier la convention en y ajoutant l'addendum produit pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Michelle Greig
appuyé par Ken Dolphin
il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'APPROUVER les ajouts proposés dans l'addendum afin qu'ils fassent partie intégrante de la convention liant la Municipalité au CRSBP, la Municipalité s'engageant à réinjecter dans la bibliothèque la somme annuelle ainsi perçue par le CRSBP et devant lui être remise, un rapport devant être produit à cet effet à la Municipalité par le CRSBP avant le 31 janvier de l'année financière concernée;

DE MANDATER le maire, Monsieur Jacques Lapierre et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Georges Lazurka afin de signer ledit addendum pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

20-08-220 Adoption du projet de Règlement # 23.9-2020 modifiant le Règlement de lotissement # 23-2006

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut adopter un règlement de lotissement pour l'ensemble du territoire municipal et en conséquence, il détient accessoirement aussi celui de pouvoir le modifier;

ATTENDU l'avis de motion lancé par le conseiller Ken Dolphin (résolution 20-04-097) à la séance régulière du conseil le 6 avril 2020 dans le but de modifier le Règlement de lotissement de la Municipalité en vue d'ajuster le coût des permis et certificats, de même que le quantum des amendes en cas d'infraction;

ATTENDU QUE les modifications rattachées au coût des permis et certificats sont à ce jour effectives et qu'il ne reste qu'à statuer sur le quantum des amendes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stephen Ovans, appuyé par Ken Dolphin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du présent projet de Règlement # 23.9-2020, en la présente séance par le conseiller Ken Dolphin, chacun des membres du conseil attestant l'avoir lu;

D'ADOPTER le présent projet de Règlement # 23.9-2020, lequel décrète et statue sur ce qui suit.

Article 1 : Modifications du montant des amendes reliées aux infractions

Le Règlement de lotissement 23-2006 est modifié à son article 2.3.2. de manière à ce que le libellé se lise dorénavant comme suit :

« Quiconque commet une première infraction est passible d'une amende minimale de cinq-cents dollars (500,00 \$) et d'au plus mille dollars (1 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne physique et d'au moins mille dollars (1 000,00 \$) et d'au plus deux-mille dollars (2 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne morale.

Quiconque commet toute infraction subséquente, est passible d'une amende minimale de mille dollars (1 000,00 \$) et d'au plus deux-mille dollars (2 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne physique et d'au moins deux-mille dollars (2 000,00 \$) et d'au plus quatre-mille dollars (4 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne morale.

Toute infraction continue à l'une ou l'autre des dispositions du présent Règlement constitue, jour par jour, une infraction séparée et distincte.

La Municipalité peut, aux fins de faire respecter les dispositions du présent règlement, exercer cumulativement ou alternativement, avec ceux prévus au présent règlement, tout autre recours approprié de nature civile ou pénale. »

Article 2 Entrée en vigueur

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la loi, le jour de sa publication.

20-08-221 Projet de Règlement # 25.36-2020 modifiant le Règlement de zonage # 25-2006

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller Ken Dolphin lors de la séance régulière du 6 avril 2020 (résolution #20-04-098) ;

ATTENDU QUE des erreurs cléricales doivent être corrigées au Règlement de zonage #25-2006;

ATTENDU QUE le présent projet de Règlement a pour objectif de :

- Modifier le quantum des amendes;
- D'ajuster et d'ajouter certains types d'autorisation ou de permis à la situation actuelle, afin d'améliorer la gestion de l'aménagement du territoire et de la qualité de vie au sein de la Municipalité

ATTENDU QUE certaines définitions doivent être ajoutées afin de préciser et de faciliter l'interprétation de certaines dispositions réglementaires de manière à en favoriser la compréhension;

ATTENDU QU'une mise à jour des grilles d'usages s'impose afin d'en faciliter l'utilisation et d'assurer la corrélation avec les dispositions du Règlement de zonage.

ATTENDU QUE le Règlement de zonage doit être conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 145-2000, de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Michelle Greig

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun attestant avoir lu le présent premier projet de Règlement ;

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du projet de Règlement # 25.36-2020, en la présente séance par le conseiller Ken Dolphin, chacun des membres du conseil attestant l'avoir lu;

D'ADOPTER le projet de Règlement # 25.36-2020 modifiant le Règlement de zonage # 25-2006.

20-08-222 Liste des comptes à payer au 31 juillet 2020

Sur la proposition de Ken Dolphin

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le paiement des dépenses suivantes :

2283	9226-6444 QUÉBEC INC. (produits nettoyants)	179,21 \$
1072	BROWN BRYAN (loc. pépîne - réseau aqueduc - Argyle, McBain & Mtée Guérin)	1 408,43 \$
964	C.S. BRUNETTE (essence & rép. Véh. Voirie)	2 295,69 \$
2593	COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (compteur - réseau aqueduc)	448,40 \$
2154	CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (papeterie - HV)	204,24 \$
966	D'AMOUR & FILS INC. (quincaillerie divers)	84,44 \$
1174	DISTRIBUTION LAZURE INC. (manchon & pièce - égouts)	450,29 \$
2730	DR CONSEILS (frais annuels - gestion & défense - prévention croissance)	1 181,41 \$
1838	ENTREPRISES M.C. (LES) (pièces - station Dumas , puit St- Paul & usine d'épuration)	759,29 \$
1371	ÉQUIP. ALBERT BILLETTE INC. (rép. Souffleur)	162,49 \$
2523	EUROFINS ENVIRONEX (frais lab. Eau usées, potable & brute)	468,82 \$
1848	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE (mutation- juin 2020)	90,00 \$
2231	G.P. AG DISTRIBUTION (chaîne véh. # 30 - tracteur Massey-ferguson)	83,01 \$
2770	GARAGE C.P. & FILS ENR. (rép. Véh. # 27 - charrue)	2 268,00 \$
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence véh. voirie)	2 185,80 \$
2287	GÉRARD MAHEU INC. (engrais - parcs)	178,21 \$
2643	GROUPE LOU-TEC INC. (loc. aérateur à gazon - parcs)	122,13 \$
2304	GROUPE NEOTECH (frais mensuel - informatique)	1 055,13 \$
1877	GROUPE ULTIMA INC. (assurance - véh. # 29 - tracteur cub cadet 2019)	44,00 \$
2240	HOSKIN SCIENTIFIQUE LIMITÉE (membrane -usine d'épuration)	345,28 \$
972	J.T. SPORT (entr. Équip. - voirie)	457,66 \$
1690	JALEC INC. (accès réseau - radios mobiles - juillet 2020 - voirie)	343,78 \$
992	LAMB J. & SON (soudage - véh. # 27)	45,99 \$
2243	LAURENTIDE RE/SOURCES INC. (collecte de recyclables)	434,90 \$
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC. (achat livre - Bibliothèque)	38,85 \$
1058	LIBRAIRIES BOYER (achat livres - Bibliothèque)	220,03 \$
1956	MARTECH INC. (enseignes - voirie)	424,26 \$
2552	MCCLINTOCK, Les Entreprises (pépîne - rue Isabelle)	804,83 \$
2531	MÉCANIQUE MOBILE V.Q. ENR. (rép. Véh. # 27)	1 207,23 \$
1235	MULTI GRAPH ORMSTOWN SENC (impr. Dépliant - nett. Aqueduc & calendrier collectes)	632,36 \$
2248	NESS, D.R. (tuyaux - ponceaux - ch. Riv. Chat. N.)	1 428,56 \$
2265	NET COMMUNICATIONS 2000 INC. (hébergement. 25 courriels - juillet 2020)	28,74 \$
2582	OMNI-TECH SPORTS (4 paires de roues - buts soccer)	1 710,81 \$
2086	OXYGÈNE RÉGIONAL INC. (oxygène - torches)	244,89 \$
2512	PETRO-CANADA (essence véh. # 22 - contremaitre)	68,86 \$
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC. (raccord & filtre - véh. Pompiers)	24,98 \$

2771	PLOMBERIE ROGER LAVOIE INC. (LA) (rép. Station Dumas)	55,31 \$
2532	QUINC. MACHABÉE (rideaux - fenêtres - caserne)	859,98 \$
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC. (quincaillerie divers)	1 607,75 \$
981	RATTE, MAGASIN F. (produits nettoyants & - HV & voirie)	604,64 \$
2489	RECY-COMPACT INC. (service de recyclage - avril & juillet 2020)	16 972,78 \$
965	SERRURIER CLÉMENT (changement de combinaison- centre réc. & cadenas - voirie)	204,69 \$
2371	SHELL CANADA (PRODUITS) (essence véh. Voirie)	436,61 \$
1008	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (avis - règl. Eau, nett. Réseau, covid & calendrier)	1 047,52 \$
2363	STINSON , ÉQUIPEMENTS (QUÉBEC) INC (rép. Machine à peinture)	483,79 \$
1057	SYLVIO GALIPEAU INC. (gravier - rue Argyle)	368,57 \$
2009	TECH-MIX, Division BauVal Inc. (asphalte - voirie)	874,73 \$
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (rép. Élect. Stat. Dumas, centre ,Madeleine, & thermopompe - caserne)	4 082,85 \$
2193	TRANSPORT ROLLAND CHAPERON INC. (vider conteneur - écocentre)	776,08 \$
1591	VINCENT GRANGER SERVICE PLUS (facturation annuelle - alarme- HV)	137,97 \$
2738	WM QUÉBEC INC. (vider contenant - juin 2020 - centre réc.)	23,00 \$
2153	WÜRTH CANADA LIMITED/LIMITÉE (peinture & produits nettoyants)	1 112,01 \$
		51 779,28 \$
DÉJÀ APPROUVÉ PAR RÉOLUTION:		
20-05-138	COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (installation débimètres - puits 1,4,5,6 &8)	3 368,77 \$
20-05-130	CRÊTE EXCAVATION INC. (pelle mécanique & camions - fossés - ch. Riv. Chat. N.)	34 644,68 \$
20-06-173	GROUPE SIGNALISATION (service de signaleurs - fossés Ch. Riv. Chat. N.)	11 895,20 \$
20-05-139	MJR INDUSTRIES (changer le ratio sur surpresseur - usine d'épuration)	2 949,05 \$
20-05-142	PRODUCTIONS DU 3 JUIN INC. (hon. Stratégie communication - facture 4 de 13)	1 667,14 \$
20-05-129	SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC. (nettoyage réseau égouts 2020)	7 034,18 \$
20-03-063	SPCA REFUGE MONANI-MO (hon. Contrôle animalier - juillet 2020)	500,00 \$
19-02-060&	SHELLEX GROUPE CONSEIL (hon, ing. Phase 2,2 & 2.3 eau potable & asphaltage)	10 238,52 \$
20-05-153		
20-04-109	UNE AFFAIRE DE FAMILLE (maintien activités 2020)	19 985,16 \$
		92 282,70 \$
DEMANDE DE RÉOLUTION:		
992	LAMB J. & SON (soudage - tour d'eau)	2 690,42 \$
2248	NESS, D.R. (tuyaux - ponceaux - ch. Riv. Chat. N.)	6 315,00 \$
2113	SHELLEX GROUPE CONSEIL (hon. Surveillance Rte 201)	2 989,35 \$
1057	SYLVIO GALIPEAU INC. (gravier - ch. Riv. Chat. N.)	9 143,17 \$
		21 137,94 \$
PROJET:		
1018	ALI EXCAVATION DÉC. 6	194 065,40 \$
1174	DISTRIBUTION LAZURE INC. (ch. Riv. Chat. Nord)	566,05 \$
2230	ENSEIGNES DUMAS (enseignes- covid 19 & ch. Riv. Chat. N.)	1 299,22 \$
2732	ENVIRONOR CANADA INC. (séquestrant - Station Dumas)	1 718,88 \$
2643	GROUPE LOU-TEC INC. (loc. plaque réversible- ch. Riv. Chat N.)	771,85 \$
1057	SYLVIO GALIPEAU INC. (gravier - ch. Riv. Chat. N.)	4 651,67 \$
		203 073,07 \$
		368 272,99 \$
PLUS PAIEMENTS DURANT LE MOIS:		
	Salaires du 14 juin au 11 juillet 2020	50 303,35 \$
	Rémunération des élus du 14 juin au 11 juillet 2020	7 778,04 \$
	REER (juin 2020)	2 116,62 \$
20-00007	Chartrand, Léo (loc. locaux au 1432 & 1441 Jamestown - garage municipal - juillet 2020)	1 782,11 \$
20-00558	Règlement 123-2019 (1964 rue Geddes)	8 617,38 \$
20-00559	ManuVie (ass. Coll. -contrat renouvelé 1 juillet 2020)	5 571,06 \$
20-00560	Bell Conférences (conférence téléphonique -13 mai 2020)	12,56 \$
20-00561	Bell	376,56 \$
20-00562	Hydro	4 807,26 \$
20-00563	Dandurand, Philippe (remb. Dommages véh.)	2 521,75 \$
20-00564	Municipalité de Howick (remb. Quote-parts - 2020 - EXO)	9 597,00 \$
20-00565	Municipalité Très Saint - Sacrement (remb. Quote-parts - 2020 - EXO)	17 515,00 \$
20-00566	Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 21 juin au 4 juillet 2020)	950,00 \$

20-00641	Règlement 123-2019 (1682 rue de Jamestown)	2 874,38 \$
20-00642	Revenu Canada (Das Féd. Juin 2020 (rég.)	7 251,31 \$
20-00643	Revenu Canada (Das Féd. Juin 2020 (occ.)	2 274,90 \$
20-00644	Revenu Québec (Das Prov. Juin 2020)	23 809,57 \$
20-00645	Revenu Canada (Das Féd. Juin 2020 (rég.) ajust.	1,00 \$
20-00646	Légion Royale Canadienne (contribution municipale 2020)	1 260,00 \$
20-00647	Décor Infini (1er dépôt - Projet Bibliothèque municipale Ormstown)	1 810,86 \$
20-00648	Bell	70,52 \$
20-00649	Hydro	6 091,42 \$
20-00650	Targo (téléphones & internet- HV - juillet 2020)	200,92 \$
20-00651	Quadient Canada Ltée (achat timbres)	1 149,75 \$
20-00652	WM Québec Inc. (collecte de déchets - juin 2020)	25 170,53 \$
20-00653	Petite Caisse (15 juillet 2020)	183,85 \$
20-00654	Social WIFI (service internet caserne mai - juillet 2020)	379,24 \$
20-00655	Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 5 au 18 juillet 2020)	950,00 \$
20-00656	Social WIFI (service internet Bibliothèque - juillet 2020)	252,84 \$
20-00657	Hydro	617,99 \$
20-00658	Bell Mobilité (cellulaires - juillet 2020)	190,73 \$
20-00659	Visa (masques, zoom, radio & reg. Foncier)	2 120,36 \$
		<u>188 608,86 \$</u>

TOTAL 556 881,85 \$

ADOPTÉE

20-08-223 Jasper J.Lamb Enr. – Réparation (soudure) de la tour d’eau

ATTENDU QUE des réparations ont dû être faites sur la tour d’eau afin d’en colmater des brèches ;

Sur la proposition de Stephen Ovans
Et appuyé par Michelle Greig
Il est résolu à l’unanimité des membres du conseil présents ;

D’APPROUVER le paiement de la facture #422651 de Jasper L. Lang, le tout au montant **2 340,00\$, avant taxes.**

Poste comptable attribuable à la dépense : 23-052-10-721
Provenance des fonds : surplus libre

ADOPTÉE

20-08-224 D.R. Ness (factures # 19047 et 19104- Achats de ponceaux (ch. De la Riv. Châteauguay et 3e Rang)

ATTENDU QUE le temps avance, que les contrats d’asphaltage ont été octroyés depuis quelques mois déjà, que les entrepreneurs retenus sont à la veille de s’exécuter dès l’annonce du ministre (demande dans le cadre du Programme AIIRRL) et que dans le but d’éviter d’être pris de court vu la lenteur du ministère causée par la COVID-19 ce qui a retardé l’analyse des demandes d’aide, qu’il convient et soit raisonnable pour la Municipalité d’avoir commandé des matériaux nécessaires afin de permettre aux divers entrepreneurs de s’y mettre dès que tout sera autorisé;

ATTENDU QUE la soumission reçue D.R. NESS est conforme et représente la somme de **5 492,50 \$** pour les 2 factures mentionnées en titre;

ATTENDU QU’il faut au Service des travaux publics de la municipalité de s’assurer que les matériaux seront disponibles sur le site avant le début desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stephen Ovans
Et appuyé par Ken Dolphin
Il est résolu à l’unanimité des membres du conseil présents ;

D'APPROUVER la dépense au montant **5 492,50 \$**, avant taxes, en regard de l'approvisionnement nécessaire en ponceaux avant le début des travaux et afin qu'ils soient disponibles sur le dite en temps utile.

Poste comptable attribuable à la dépense : 23-040-00-721
Provenance des fonds : financement projet en cours

ADOPTÉE

**20-08-225 Sylvio Galipeau inc. (factures 78175 et 78246)
Achats de gravier – Pavage 1 M \$**

ATTENDU QUE le temps avance, que les contrats d'asphaltage ont été octroyés depuis quelques mois déjà, que les entrepreneurs retenus sont à la veille de s'exécuter dès l'annonce du ministre (demande dans le cadre du Programme AIIRRL) et que dans le but d'éviter d'être pris de court vu la lenteur du ministère causée par la COVID-19 ce qui a retardé l'analyse des demandes d'aide, qu'il convient et soit raisonnable pour la Municipalité d'avoir commandé des matériaux nécessaires afin de permettre aux divers entrepreneurs de s'y mettre dès que tout sera autorisé;

ATTENDU QUE la soumission reçue Sylvio Galipeau inc. est conforme et représente la somme de **7 952.32 \$** pour les 2 factures mentionnées en titre pour de l'achat de gravier;

ATTENDU QU'il faut au Services des travaux publics de la municipalité de s'assurer que les matériaux seront disponibles sur le site avant le début desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Greig
Et appuyé par Jacques Guilbault,
Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'APPROUVER la dépense au montant **7 952.32 \$** avant taxes, en regard de l'approvisionnement nécessaire en gravier, etc. avant le début des travaux et afin qu'il soit disponible et distribué sur le site en temps utile.

Poste comptable attribuable à la dépense : 23-040-00-721
Provenance des fonds : financement projet en cours

ADOPTÉE

20-08-226 Shellex –Surveillance de travaux, route 201 Sud

ATTENDU le mandat octroyé à Shellex (Comeau Experts-conseils) par résolution du conseil municipal le 22 janvier 2019 à la suite de travaux supplémentaires requis sur la route 201 ;

ATTENDU la facturation mensuelle reçue pour juin 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Ken Dolphin,
Et appuyé par Michelle Greig,
Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'APPROUVER le paiement de la facture #13741 de Shellex pour le mois de juin 2020, le tout au montant **2 600,00\$, avant taxes.**

Poste comptable attribué à la dépense : 23-053-10-721
Provenance des fonds : financement projet en cours

ADOPTÉE

**20-08-227 Remboursement d'une somme payée d'avance
(Pavage Vallée des Outardes)**

ATTENDU QUE le Règlement 110.1-2017 incluait une clause à l'effet que tout propriétaire pouvait payer en un seul versement, sa part du capital relative à l'emprunt ;

ATTENDU QUE cette option ne peut être autorisée que si les lots ne peuvent être subdivisés, sinon elle affecterait la répartition du montant de la compensation à diviser entre le nombre de propriétaires ;

ATTENDU QUE cette clause a été retirée à la suite de l'adoption de la résolution no 19-10-311 ;

ATTENDU QU'un propriétaire s'est prévalu de cette option et a payé en un seul versement, le montant de 8 594.03 \$ représentant sa contribution totale ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Michelle Greig
Appuyé par Stephen Ovans
il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE REMBOURSER au propriétaire concerné, la somme payée d'avance de **8 594.03 \$** puisque l'option d'un seul versement n'est pas admissible et qu'elle a été retirée du règlement 110.1-2017.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-130-00-995
Provenance des fonds : surplus libre

ADOPTÉE

20-08-228 Ali Excavation inc.- Décompte # 6 – Rte 201 Sud

ATTENDU la réception du décompte # 6 (facture #020682) d'Ali Excavation en relation avec les travaux d'aqueduc et d'égout sur la route 201, la somme de ce décompte étant au montant de 187 542,58, avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Guilbault
Appuyé par Michelle Greig
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER la dépense pour un montant de **187 542,58\$,** avant taxes et de payer la facture # 020682 correspondant au décompte #6.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-053-10-721
Provenance des fonds : financement projet en cours

ADOPTÉE

20-08-229 Décor Infini- Approbation d'une offre de services et versement d'un dépôt de 35%

ATTENDU l'offre de services professionnels reçue Décor Infini et acceptée par la Municipalité en vue de la planification et de l'aménagement du Centre multi-loisirs municipal, le tout au montant de 4 500\$, avant taxes ;

ATTENDU les conditions de paiement d'honoraires suivantes :
- 1 575\$ (35%) à titre de dépôt initial à l'acceptation de l'offre;
- 1 350\$ (30%) lors de la production des plans;
- 1 575\$ (35%) à la fin du contrat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Greig
Appuyé par Ken Dolphin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER la dépense et de payer le dépôt initial demandé au montant de **1 575\$,** le montant total de la dépense étant de 4 500\$, avant taxes.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-088-10-722
Provenance des fonds : 50% subventionné et 50% emprunt

ADOPTÉE

20-08-230 Groupe ABS inc.- Offre de services pour une nouvelle conduite /Rivière Châteauguay - rue Bridge

ATTENDU QU'un changement de conduite s'avère nécessaire au lieu cité ;

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme ABS en vue de procéder à une étude géotechnique et une caractérisation environnementale sommaire des sols, avant de procéder aux travaux de conduite ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Greig
Appuyé par Ken Dolphin,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

DE RETENIR les services du Groupe ABS inc. en fonction de l'offre proposée

D'APPROUVER la dépense pour un montant de **13 410,00\$**, avant taxes plus l'option de 850\$ et de mandater le directeur général afin de signer ladite offre.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-053-00-721
Provenance des fonds : financement projet en cours

ADOPTÉE

20-08-231 MTQ (PAERRL) - Reddition de compte pour l'exercice financier 2019

ATTENDU QUE la compensation de 97 658\$ accordée à la Municipalité par le ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité d'Ormstown visent l'entretien courant et préventif des routes locales niveaux 1 et 2 du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE les annexes A et B du programme sont remplacées et que l'information concernant l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 et des éléments des ponts, doit se retrouver au rapport financier;

Sur la proposition de Michelle Greig
Appuyé par Ken Dolphin
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la Municipalité d'Ormstown informe le Ministère des Transports (MTQ) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Poste comptable attribué au revenu : 01-381-31-000

ADOPTÉE

20-08-232 Réclamation PIQM- Travaux d'aqueduc et d'égout, Route 201 Sud

ATTENDU QUE plusieurs propriétés situées entre la route 201 et sud le rang 3, présentent des problèmes d'insalubrité à cause de la nappe phréatique trop près du sol qui contamine les puits de ces résidences ;

ATTENDU QUE le Règlement d'emprunt no. 41-2018 approuvé par le MAMH pour des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans ce secteur, incluant la rue Geddes et une partie de la rue Tullochgorum ;

ATTENDU QU'une aide financière PIQM no. 555778 a été approuvée pour un montant de 876 000 \$ sur un coût maximal admissible de 1 314 000 \$, payable sur 20 ans ;

Sur la proposition de Ken Dolphin
Appuyé par Jacques Guilbault
Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE RÉCLAMER l'aide financière approuvée dans le cadre du PIQM au montant de 876 000\$ au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet 1.4 « Infrastructures d'aqueduc et d'égout » dont les signataires autorisés sont le directeur général, M. Georges Lazurka et son adjointe, Jocelyne Madore, et que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Poste comptable attribué au revenu : 01-381-42-001

ADOPTÉE

20-08-233 Ajustements de salaire et permanence

ATTENDU QUE pour le seul motif de l'équité entre les membres du personnel du Service des travaux publics, il convient de majorer le taux horaire de deux (2) employés tel que recommandé par le directeur général de la Municipalité;

ATTENDU QU'IL convient de modifier le statut de l'inspecteur et stagiaire-urbaniste au terme de la période de probation de 6 mois, la Municipalité se déclarant satisfaite des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Guilbault
Appuyé par Stephen Ovans
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'AJUSTER à la hausse le taux horaire des deux (2) employés du Service des travaux publics, tel que recommandé par le directeur général;

D'ACCORDER le statut d'employé permanent à l'inspecteur et stagiaire-urbaniste Francis Doyon, avec les avantages sociaux inhérents à ce statut.

Postes comptables attribués à la dépense :02-320-00-141 et 02-610-00-141
Provenance des fonds : surplus libre

ADOPTÉE

20-08-234 Rapport du Comité déneigement- Embauche d'un chef d'équipe et d'un employé additionnel à la voirie

ATTENDU l'évaluation faite par le Comité déneigement de la municipalité à la suite de la prise en charge des opérations de déneigement 2019-2020 par le Services des travaux publics, lequel rapport s'avère des plus concluant et recommande la poursuite de ces activités par la Municipalité;

ATTENDU que pour ce faire, la Municipalité doit procéder à l'affichage public de 2 postes à la voirie, dont celui de chef d'équipe et d'un autre employé, recommande le Comité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ken Dolphin
Appuyé par Jacques Guilbault
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la Municipalité continue par elle-même à assurer les opérations de déneigement pour 2020-2021;

D'ENCLANCHER le processus d'embauche et de procéder à l'affichage public de 2 postes à la voirie, dont celui de chef d'équipe et d'un autre employé.

Postes comptables attribués à la dépense :02-320-00-141 et 02-330-00-141
Provenance des fonds : surplus libre

ADOPTÉE

20-08-235 Offres d'achat - Vente des lots 5806943 et 5807413.

ATTENDU l'intention du conseil municipal manifestée par l'adoption de la résolution 20-07-202 à l'occasion de la séance régulière du 6 juillet dernier;

ATTENDU QUE, malgré un avis public et un appel d'offres lancé sur le SÉAO le 8 juillet 2020, aucune offre n'a été reçue à la Municipalité à la date et à l'heure de clôture, à savoir le lundi 27 juillet à 10h00;

ATTENDU QUE les possibilités demeurant à la disposition de la Municipalité afin de disposer des lots cités demandent à être explorées, puis vérifiées à certains égards;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Greig
Appuyé par Ken Dolphin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'ANNULER l'appel d'offres # 418570 publié sur le SÉAO et dont le numéro de référence est le 1389413 ;

DE MANDATER le greffier municipal afin de vérifier certaines alternatives s'offrant à la municipalité et d'y aller de ses recommandations au conseil municipal, le cas échéant.

20-08-236 Soumissions - Émondage d'arbres, route 138-A

ATTENDU QUE des arbres (14) sont à être émondés sur la route 138-A comme l'a démontré le rapport de l'ingénieur forestier, M. René Dulude ;

ATTENDU QUE les deux demandes de prix faites et reçues s'avèrent trop élevées de l'avis du conseil municipal (30 000\$, environ sans le dessouchage) et qu'il convient de marchander en y allant d'une véritable invitation à soumissionner;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ken Dolphin
Appuyé par Jacques Guilbault
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

DE REJETER les offres reçues ;

DE LANCER une invitation à soumissionner en bonne et due forme.

ADOPTÉE

20-08-237 Soumissions - Réfection de deux (2) surfaces du « court » de tennis

ATTENDU la lettre de confirmation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport quant à l'octroi d'une subvention pour la rénovation des terrains de tennis du parc Lindsay-Cullen, l'aide financière maximale étant établie à 22 741,53\$

	Prix	TPS	TVQ	Total
Les Pavages Céka				
Option 1	20 280,00 \$	1 014,00 \$	2 022,93 \$	23316,93 \$
Option2	42 185,00 \$	2 109,25 \$	4 207,95 \$	48502,20 \$
Pavage Daoust				
Option 1	20 900,00 \$	1 045,00 \$	2 084,78 \$	24029,78 \$
Option 2	26 900,00 \$	1 345,00 \$	2 683,28 \$	30928,28 \$
Les Pavages Experts inc.				
Option 1	34 375,00 \$	1 718,75 \$	3 428,91 \$	39522,66 \$
Option 2	52 000,00 \$	2 600,00 \$	5 187,00 \$	59787,00 \$

ATTENDU l'invitation à soumissionner faite aux entrepreneurs, lesquels ont tous trois déposé une soumission, lesquelles s'établissent comme suit :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Greig
Appuyé par Jacques Guilbault
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'OCTROYER le contrat à Pavage Daoust pour sa soumission à l'option 2, conformément produite, et ce pour les travaux de rénovation de deux surfaces de tennis au parc Lindsay-Cullen, le tout au montant de **26 900,00\$,** avant taxes.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-701-50-521
Provenance des fonds : 50% subventionné et 50% surplus libre

ADOPTÉE

20-08-238 Nordikeau- Offre de service pour étalonnage (poste de pompage, eaux usées)

ATTENDU l'obligation faite de procéder annuellement au calcul des débits pour étalonnage de chacun des postes de pompage aux eaux usées;

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme Nordikeau pour la somme de 3 060\$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Greig
Appuyé par Ken Dolphin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'OCTROYER le contrat à Nordikeau conformément à la soumission produite, et ce pour l'étalonnage aux postes de pompage tels que décrit, le tout au montant de **3 060\$** avant taxes.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-415-00-521
Provenance des fonds : surplus libre

ADOPTÉE

20-08-239 Collecte de recyclage – Changement de journée

ATTENDU le contrat de 3 ans dernièrement octroyé à Waste Management pour le ramassage des matières recyclables dans la Municipalité;

ATTENDU QUE ledit contrat permet de déléguer en sous-traitance l'objet principal dudit contrat et que la compagnie souhaite confier l'exécution à la sous-traitante M & M Environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité a un historique de prestation de services par cette compagnie proposée à titre de sous-traitante et qu'elle en a toujours été très satisfaite;

ATTENDU QUE M&M Environnement est disponible pour ramasser les matières recyclables le jeudi, ce qui solutionne la problématique manifestée à la municipalité par de très nombreux citoyens pour qui le fait que les ordures et le recyclage soient ramassés le même jour suscitait une confusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Guilbault
Appuyé par Ken Dolphin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'ACCEPTER la compagnie M & M Environnement à titre de sous-traitante de Waste Management et de changer le jour de la collecte pour que celui-ci soit dorénavant le jeudi, et ce à partir du jeudi 6 août prochain.

ADOPTÉE

20-08-240 MADA-Désignation d'un élu spécifique au poste de RQFA

ATTENDU la volonté de la municipalité d'élaborer une politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés-es ;

ATTENDU QUE la municipalité est en période d'élaboration de sa MADA ;

ATTENDU QUE le cheminement de la MADA nécessite la désignation d'un élu spécifique et enthousiaste en vue de la création d'une structure d'élaboration et de suivi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Greig
Appuyé par Ken Dolphin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la municipalité désigne le conseiller Jacques Guilbault à titre de « Responsable de la question de la famille et des aînés (RQFA) », que cette personne assure un lien avec la communauté sur toutes questions familiales, qu'elle ait la responsabilité du comité de la MADA et qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la MADA. »

ADOPTÉE

20-08-241 MADA-Délégation de mandat à un comité de pilotage

ATTENDU la volonté de la municipalité d'élaborer une politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés-es ;

ATTENDU QUE la municipalité est en période d'élaboration de sa MADA ;

ATTENDU QUE le cheminement de la MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi ;

ATTENDU QUE la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la MADA;

ATTENDU QUE la MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Greig
Appuyé par Ken Dolphin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la Municipalité procède à la création d'un comité de la MADA sous la responsabilité de l'élu responsable de la question de la famille et des aînés (RQFA), monsieur le conseiller Jacques Guilbault, ledit comité de la PFM ayant pour mandat :

- **D'ASSURER** l'élaboration de la MADA tout en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population ;
- **DE PROPOSER** un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal ;

- **D'ASSURER** le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité ;
 - en priorisant les éléments du plan d'action ;
 - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale ;
- **D'ASSURER** le lien entre les instances municipales et la communauté sur la MADA;
- **D'ASSISTER** le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la MADA ;
- **DE JOUER** un rôle consultatif et de vigilance, grâce à son expertise ;
- **DE SENSIBILISER** les décideurs à l'importance des aînés-es dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

ADOPTÉE

20-08-242 MADA-Délégation de mandat à un responsable administratif (chargée de projet)

ATTENDU la volonté de la municipalité d'élaborer une politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale

ATTENDU QUE la municipalité est en période d'élaboration de sa MADA;

ATTENDU QUE le cheminement de la MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

ATTENDU QUE la MADA nécessite l'accompagnement et le pilotage d'un individu attitré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Greig
Appuyé par Ken Dolphin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la Municipalité mandate l'équipe d'Une Affaire de Famille, plus précisément Mélanie Tardif, à titre de chargée de projet de la MADA.

ADOPTÉE

20-08-243 Levée de la séance

Sur la proposition de Michelle Greig

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de lever la séance. Il est 20H25.

Jacques Lapierre
Maire,

Georges Lazurka
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT – Je, soussigné, Georges Lazurka, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Georges Lazurka
Directeur général et secrétaire-trésorier